

Association des transports du Canada
États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Aux membres de
l'Association des transports du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des transports du Canada (ci-après « l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 20 août 2024

Association des transports du Canada

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Général		
Cotisations des membres du gouvernement	637 998	616 422
Autres cotisations de membres	601 902	567 975
Programme		
Apports de projets (note 3)	739 796	761 747
Conférences et séminaires	1 781 350	1 571 749
Ventes de publications	214 635	262 574
Services	655 720	502 254
Produits nets de placements	389 056	140 359
	<u>5 020 457</u>	<u>4 423 080</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 886 135	1 560 759
Programme		
Communications	80 384	81 813
Conférences et réunions	809 226	691 000
Honoraires de consultation	473 740	509 357
Diffusion des informations	274 358	228 403
Autres coûts des programmes	82 921	89 255
Traduction	44 543	46 690
Déplacement	28 793	37 254
Dons	1 100	1 000
Frais généraux		
Location d'équipement	4 658	3 251
Frais de bureau	290 227	281 885
Honoraires professionnels	80 471	61 778
Frais de formation	2 298	2 577
Logiciels	77 406	33 666
Apport à la Fondation de l'Association des transports du Canada	10 000	10 000
Pertes liées à une brèche de cybersécurité	31 883	
Amortissement des immobilisations corporelles	78 319	64 897
	<u>4 256 462</u>	<u>3 703 585</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>763 995</u>	<u>719 495</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

					2024	2023
	Non affecté	Investis en immobilisations corporelles	Affecté à l'interne		Total	Total
	\$	\$	Régime de retraite à prestations déterminées	Projets	\$	\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 297 148	207 508	613 186	3 288 264	7 406 106	7 268 250
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	842 314	(78 319)			763 995	719 495
Réévaluation de l'actif au titre des prestations définies	97 167		106 905		204 072	(581 639)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(110 253)	110 253				
Restrictions internes (note 13)	(205 918)			205 918		
Utilisation de l'actif net des projets (note 13)	85 000			(85 000)		
Solde à la fin	<u>4 005 458</u>	<u>239 442</u>	<u>720 091</u>	<u>3 409 182</u>	<u>8 374 173</u>	<u>7 406 106</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	763 995	719 495
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	78 319	64 897
Régime de retraite à prestations déterminées		(120 238)
Amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail	(37 411)	(37 411)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et de la provision pour départ à la retraite et des apports reportés		
Comptes clients et autres créances	54 176	71 883
Subvention à recevoir	(14 379)	(207 607)
Frais payés d'avance	(11 141)	(42 723)
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	129 346	81 582
Revenus reportés	227 801	38 042
Provision pour départ à la retraite	11 630	17 980
Apports reportés	1 055	183 984
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 203 391</u>	<u>769 884</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(6 519 199)	(3 246 260)
Cession de placements	5 237 404	3 148 599
Acquisition d'immobilisations corporelles	(110 253)	(6 887)
Variation nette du dû à une organisation sous gestion commune	1 919	(1 625)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 390 129)</u>	<u>(106 173)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(186 738)	663 711
Encaisse au début	<u>1 320 920</u>	657 209
Encaisse à la fin	<u><u>1 134 182</u></u>	<u><u>1 320 920</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 134 182	1 320 920
Comptes clients et autres créances (note 4)	409 128	463 304
Subvention à recevoir (note 5)	325 755	311 376
Frais payés d'avance	220 676	209 535
Dû à une organisation sous gestion commune, sans intérêt		1 919
	<u>2 089 741</u>	<u>2 307 054</u>
Long terme		
Placements (note 6)	8 052 512	6 770 717
Immobilisations corporelles (note 7)	239 442	207 508
Avantages sociaux futurs (note 8)	2 147 423	1 943 351
	<u>12 529 118</u>	<u>11 228 630</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 9)	438 101	308 755
Revenus reportés (note 10)	1 011 887	784 086
	<u>1 449 988</u>	<u>1 092 841</u>
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail	112 231	149 642
Provision pour départ à la retraite (note 11)	272 167	260 537
Apports reportés (note 12)	2 320 559	2 319 504
	<u>4 154 945</u>	<u>3 822 524</u>
ACTIF NET		
Non affecté	4 005 458	3 297 148
Investis en immobilisations corporelles	239 442	207 508
Affecté à l'interne		
Régime de retraite à prestations déterminées	720 091	613 186
Projets (note 13)	3 409 182	3 288 264
	<u>8 374 173</u>	<u>7 406 106</u>
	<u>12 529 118</u>	<u>11 228 630</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

L'Association des transports du Canada (ci-après " l'Association ") est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés sans but lucratif. La mission de l'Association est de travailler ensemble pour favoriser l'échange d'idées, le développement du savoir, l'avancement des meilleures pratiques, la promotion du leadership et la mise en oeuvre de solutions audacieuses. L'Association est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Association sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Association doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Association pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Association provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'Association provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Association provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Association détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Association reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et matériels	5 à 10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Cotisations gouvernementales et autres cotisations de membres

L'Association comptabilise les cotisations du gouvernement et autres cotisations de membres à titre de revenus lorsque les services sont rendus, lorsqu'il y a preuve d'un accord avec un prix déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations gouvernementales et autres cotisations de membres reçus sont comptabilisés à titre de produits reportés et amortis sur la durée de la période d'adhésion.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus des conférences et séminaires

Les produits tirés des conférences et séminaires sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsque la conférence ou les séminaires ont lieu, lorsqu'il y a preuve d'un accord dont le prix est fixé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventes de publications

L'Association comptabilise les ventes de publications lorsque la livraison a eu lieu, lorsqu'il y a preuve d'une entente avec un prix déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services

L'Association constate les produits tirés des services lorsque les services sont rendus, conformément à l'entente conclue entre les parties, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenu de placement net

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le revenu de placement net comprend le revenu d'intérêts.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la répartition du temps.

Le revenu de placement net n'est pas assujéti à des restrictions imposées de l'extérieur.

Apport de fournitures et de services

Les membres consacrent plusieurs heures par année pour aider l'Association à mener à bien ses activités. En raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les services contribués ne sont pas constatés dans les états financiers.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

L'Association est membre du régime de retraite de l'Association des transports du Canada (ATC). L'actif et le passif du régime de retraite de l'ATC ont été répartis par la direction de l'ATC entre l'Association et le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) en fonction du nombre d'employés participants de chacune des organisations respectives. Le régime comprend à la fois des composantes à prestations définies et à cotisations définies.

L'Association constate l'obligation au titre des prestations déterminées et le coût des avantages sociaux futurs à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour acquérir les prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la date de l'état de la situation financière est déterminée à l'aide du dernier rapport d'évaluation actuarielle préparé aux fins de la capitalisation. La date de la plus récente évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation est le 1er janvier 2020, laquelle est extrapolée à la fin de l'exercice de l'Association.

Le montant présenté dans l'état de la situation financière correspond à la différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes rajustée pour tenir compte de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime sont constatés dans l'état des résultats. Les réévaluations sont comptabilisées séparément dans l'état de l'évolution de l'actif net. Les réévaluations ne sont pas reclassées à l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Les réévaluations comprennent l'ensemble des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et les intérêts créditeurs déduits du coût financier ; les écarts actuariels relatifs à l'obligation ; l'effet de toute provision pour dépréciation ; le coût des services passés.

Le coût du régime de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être versées au cours de l'exercice.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paiement de départ à la retraite

L'Association offre aussi un paiement de départ à la retraite à prestations définies. La charge connexe est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où les services sont fournis par les employés.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la base de la durée du bail, soit 10 ans.

3 - APPORTS DE PROJETS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Projets techniques	315 748	312 966
COMT et programmes intergouvernementaux	409 125	427 646
Autres	14 923	21 135
	<u>739 796</u>	<u>761 747</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients	409 128	472 879
Provision pour créances douteuses		9 575
	<u>409 128</u>	<u>463 304</u>

5 - SUBVENTION À RECEVOIR

L'Association a conclu une entente de cinq ans terminant en mars 2027 avec Transport Canada pour la réalisation de projets particuliers précisés dans l'entente signée.

6 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Encaisse		776 405
Intérêts courus	215 770	60 920
Dépôts à terme, portant intérêt au taux moyen pondéré de 5,13 % (2023 - 2,56 %), venant à échéance entre juin 2024 et mars 2026	7 836 742	5 933 392
	<u>8 052 512</u>	<u>6 770 717</u>

La juste valeur des placements au 31 mars 2024 était de 7 836 742 \$ (6 709 777 \$ en 2023).

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Équipement informatique	163 961	12 048
Mobilier et matériels	163 264	7 251
Améliorations locatives	492 333	188 209
Logiciels	64 813	
	<u>884 371</u>	<u>207 508</u>

8 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Association offre un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés embauchés après le 31 décembre 2000 et aux employés embauchés avant le 1er janvier 2001 qui ont adopté ce régime. Le régime est fondé sur les cotisations versées par les employés, auxquelles l'employeur verse un montant équivalent. La charge de retraite pour l'exercice s'est élevée à Nulle \$ (Nulle \$ en 2023).

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées aux employés embauchés avant le 1er janvier 2001. Les prestations sont fondées sur la moyenne annuelle la plus élevée de toute période de cinq ans.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2020.

La situation de capitalisation de la pension est la suivante :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	6 164 759	6 001 588
Obligation au titre des prestations définies	(4 017 336)	(4 058 237)
Actif au titre des prestations déterminées	<u>2 147 423</u>	<u>1 943 351</u>

Le montant de revenu de pension constaté en résultat est un gain net de 97 167 \$ (gain net de 120 238 \$ en 2023).

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	219 682	79 859
Frais courus	197 666	188 962
Taxes à la consommation à payer	20 753	39 934
	<u>438 101</u>	<u>308 755</u>

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

10 - REVENUS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Cotisations des membres	616 560	452 626
Conférences et séminaires	<u>395 327</u>	<u>331 460</u>
	<u><u>1 011 887</u></u>	<u><u>784 086</u></u>

11 - PROVISION POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'accumulation des prestations de retraite est une prestation versée aux employés au moment du départ à la retraite. Pour être admissible à la prestation, l'employé doit être âgé d'au moins 55 ans et embauché avant août 2017, et la prestation est égale à une semaine pour chaque année d'emploi, jusqu'à concurrence de 25 semaines multipliées par le salaire actuel à la retraite. La valeur actualisée de l'accumulation à la retraite est fondée sur la probabilité que l'employé devienne admissible, la date prévue de la retraite et le salaire au moment de la retraite. Si la probabilité d'admissibilité n'est pas facilement déterminable, la prestation de retraite de l'employé n'a pas été incluse dans les prestations constituées.

12 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent les subventions de projets non dépensées reçues pour des dépenses engagées au cours d'un exercice futur. L'Association reçoit les contributions des gouvernements et d'autres organismes de financement et celles-ci sont limitées à des projets spécifiques.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	2 319 504	2 135 520
Montant reçu au cours de l'exercice	2 099 976	1 392 899
Montant constaté à l'état des résultats au cours de l'exercice	<u>(2 098 921)</u>	<u>(1 208 915)</u>
Solde à la fin	<u><u>2 320 559</u></u>	<u><u>2 319 504</u></u>

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

13 - PROJETS

				2024	2023
	Solde au début \$	Restrictions internes du Conseil d'administration \$	Utilisation de l'actif net affecté d'origine interne \$	Total \$	Total \$
Guide de conception géométrique	613 545	22 820	(40 000)	596 365	613 545
Guide de conception de l'éclairage routier	48 100	800		48 900	48 100
Manuel canadien de la signalisation routière	90 300	17 500		107 800	90 300
Lignes directrices fondamentales	152 621	24 798		177 419	152 621
Programme de formation en ligne	100 000			100 000	100 000
Révision professionnelle de la publication	42 588			42 588	42 588
Provision pour la réserve d'urgence	1 700 000	100 000		1 800 000	1 700 000
Apport à la Fondation de l'Association des transports du Canada	40 000		(10 000)	30 000	40 000
Subvention COVID-19	301 110		(35 000)	266 110	301 110
Développement du guide de sécurité routière	200 000			200 000	200 000
Développement du projet d'éléments de section transversale		40 000		40 000	
	3 288 264	205 918	(85 000)	3 409 182	3 288 264

Les montants affectés d'origine interne ne sont pas disponibles à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé

L'Association et le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé ("le Conseil") sont liés en raison de l'entente de service entre les deux parties. L'Association a reçu 400 720 \$ (392 802 \$ en 2023) du Conseil pour les dépenses remboursées et les services administratifs fournis.

Fondation de l'Association des transports du Canada

La Fondation de l'Association des transports du Canada ("la Fondation") est un organisme sans but lucratif constitué le 21 mars 2003 sans capital-actions en vertu de la partie II de la Loi sur les Corporations canadiennes. Elle a également reçu son certification de prorogation, livré le 21 décembre 2012 selon la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, ainsi que la confirmation de son statut d'organisme de bienfaisance enregistré de l'Agence de revenu du Canada le 14 janvier 2013. La fondation est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (suite)

Le mandat de la fondation est de répondre aux besoins clés de l'industrie canadienne des transports en recherche et formation en instaurant un programme de bourses pour les individus inscrits aux universités, collèges et écoles de métiers, en soutenant financièrement des chaires en transport dans les établissements d'enseignement canadiens, en offrant aux établissements d'enseignements canadiens le financement nécessaire à la recherche et au développement liés aux transports et en établissant un programme de stages.

L'Association et la Fondation sont liées en vertu de l'influence notable de l'Association sur la Fondation en raison de membres communs au conseil d'administration.

L'Association a fourni des services administratifs à la Fondation de l'Association des transports du Canada pour lesquels elle a reçu 12 000 \$ (12 000 \$ en 2023) qui sont inclus dans les services. L'Association a également fait des dons de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2023) à la Fondation. L'Association et la Fondation sont des organisations sous gestion commune.

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

15 - ENGAGEMENTS

L'Association loue ses locaux en vertu d'un bail venant à échéance en février 2027. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu du bail totalisent 767 545 \$ et comprennent les paiements suivants pour les trois prochains exercices : 263 158 \$ en 2025, 263 158 \$ en 2026 et 241 229 \$ en 2027.

L'Association a conclu des contrats de location et de restauration pour ses événements futurs qui auront lieu de 2025 à 2026. Les paiements minimaux futurs totalisent 705 332 \$ et comprennent les paiements suivants pour les trois prochains exercices : 434 420 \$ en 2025 et 270 912 \$ en 2026.

16 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit à l'égard des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit représentent les comptes clients et autres créances, la subvention à recevoir, les placements dans des obligations de sociétés d'institutions financières et les dépôts à terme puisque le défaut de l'une ou l'autre de ces parties de s'acquitter de ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Association.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Association l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement :

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur les instruments financiers à taux fixe comme les dépôts à terme. Les instruments à taux fixe exposent l'Association au risque de juste valeur puisque la juste valeur fluctue inversement aux variations des taux d'intérêt du marché.

Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

16 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Association est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.